



contrat CAE et maladie risque d être radié des assedic

Par **gipsy60**, le **25/11/2008** à **13:49**

bonjour

je suis en contrat CAE depuis avril 2006 , je suis en arrêt maladie depuis le 18 de ce mois (c'est a dire un arrêt de 3 jours par le médecin des urgences d'un hôpital ensuite une prolongation de mon médecin traitant jusqu'au 3 décembre inclus...

je travail à raison de 26h semaine payé 809€ et un complément par l' assédic puisque licenciement économique en novembre 2005 .

je suis âgées de 55ans 1/2 et 168 trimestres d'assurance au régime général ..

j'ai 2 questions

la première est il vrai qu'aux bouts des 15 jours de maladie nous sommes radiés de l'assédic , donc je serais payés des indemnités journalières sur la base de mes 809€ ...

et la deuxième questions , a savoir si la rupture de mon contrat CAE d'un commun accord entre employeur et salarié pourrait me permettre de demander AER ...

vu mon état de santé je pense que je ne serais plus compétente dans mon travail et je ne pourrais surement pas vivre très longtemps avec les indemnités journalières de la sécurité sociale...

merci pour votre réponse.